

Enseignements de l'évaluation des programmes de prévention de la COG AT-MP sur la période 2018-2022

Anne Duburcq¹, Laura Bezannier¹, Christophe Desplat², Thierry Fassenot², Mickaël Guihéneuf², Anne Genot²

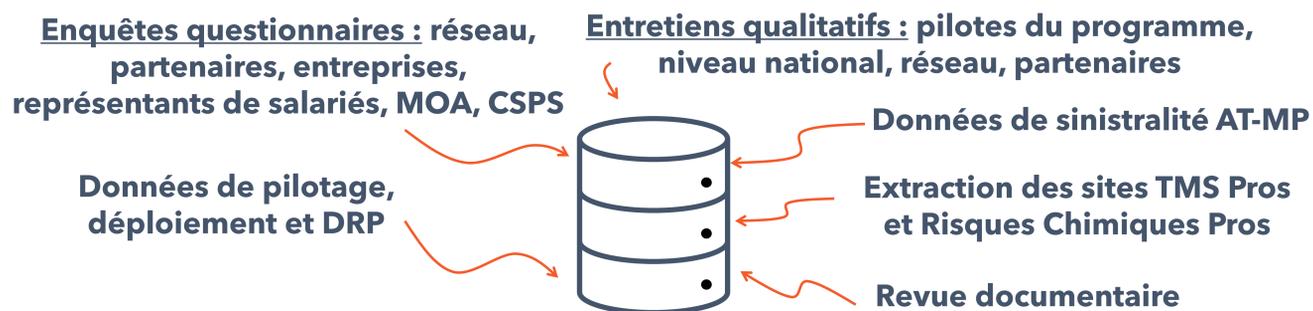
¹CEMKA, Bourg-La-Reine (France), ²Caisse Nationale d'Assurance Maladie, Paris (France)

CONTEXTE

- L'Assurance Maladie-Risques professionnels agit pour la **réduction et la maîtrise des risques liés au travail**. La prévention s'appuie sur l'action de ses caisses régionales.
- Dans le cadre de la **COG 2018-2022**, elle intervient sur 3 risques prioritaires : les TMS, les chutes et le risque chimique, au travers le déploiement des programmes TMS Pros, Chutes BTP et Risques Chimiques Pros.
- Dans une optique d'amélioration continue, et comme fait lors de la COG précédente, l'Assurance Maladie-Risques professionnels a commandé une **évaluation externe des programmes** sur 2018-2022.

METHODE

L'évaluation s'est appuyée sur une méthode mixte, quantitative, qualitative et descriptive :



OBJECTIF

- Produire un **plan d'évaluation global** afin d'évaluer la mise en œuvre et les résultats des programmes, de manière à estimer l'atteinte des objectifs fixés et à produire des préconisations.

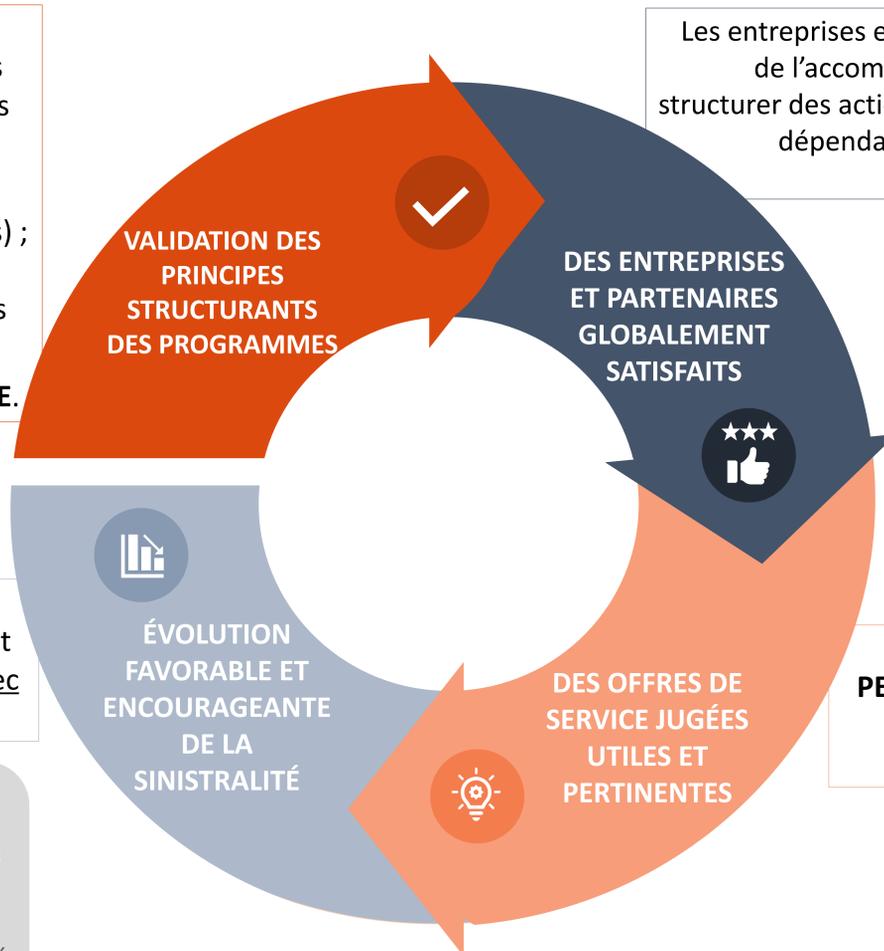
RESULTATS

L'évaluation a montré que les principes des programmes nationaux sont validés malgré le déploiement tardif de certains outils et la crise sanitaire :

- DÉMARCHE EN 4 ÉTAPES JUGÉE STRUCTURANTE** (TMS Pros / RC Pros) ; Approche auprès des « Maîtres d'ouvrage » jugée pertinente (Chutes BTP).
- Pertinence des **CRITÈRES DE CIBLAGE**.

Une évolution favorable et encourageante de la **SINISTRALITÉ** est observée, qui doit être confirmée avec plus de recul.

Exemple sur le programme TMS Pros, 2014-2019 : diminution de 8% de l'indice de fréquence (nombre de TMS pour 1000 salariés) pour les établissements adhérents au programme depuis la COG précédente (dits « saison 1 ») ayant validé la dernière étape du parcours.



CONCLUSION - RECOMMANDATIONS

- Les programmes de prévention ont fait la preuve de leur **légitimité** et de leur **réussite**, compte tenu de leur **appropriation** par les entreprises, favorisée par l'association du réseau et l'évolution favorable de la sinistralité : à **confirmer dans la durée compte tenu d'une période d'observation réduite**.
- Les principales **recommandations** en vue de la prochaine COG tiennent à la poursuite des programmes TMS Pros et RC Pros, à l'enrichissement de l'approche par risque en rendant plus explicite l'approche sectorielle ; au renforcement du bénéfice d'incitations financières et prolongement de l'approche des maîtres d'ouvrage (MOA) du programme BTP (développer davantage d'outils techniques à destination des MOA et des formations/actions spécifiques pour des maîtres d'œuvre et entreprises contractantes).